

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 003-210301354-20240708-20240708_027-DE



Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à seize heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet, Pesson et Mme Chiron

Excusés : Mmes Kahane et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 03/07/2024

Date d'affichage : 03/07/2024

Délibération n°20240708_027

Objet : Organisation d'un concert : fixation des tarifs

Vu le prix du concert, facturé 3 500 € à la commune,

Vu la subvention de 1 500 € octroyée par le Département pour ce projet,

Considérant les tarifs pratiqués pour ce genre de manifestation et ceux suggérés par l'organisateur,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- entrée : 6 €
- gratuit jusqu'à 12 ans

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

